

Tarifs pop e poppa châtel-st-denis

valable dès le 01.04.2023

Tarifs pour les parents habitant le canton de Fribourg

Tarifs all inclusive		Prix journalier en CHF
Journée entière 07h00 – 18h30	100%	118.55
Matin avec repas 07h00 à 12h15	60%	71.13
Après-midi (sans repas) 12h45 à 18h30	50%	59.27
<i>Coûts mensuels = forfait journalier x jours d'accueil par semaine x facteur 4,0 (Forfait journalier net : frais de garde par jour, CHF 140.40 moins CHF 21.85 de subventions du canton et de l'employeur)</i>		
Journée de dépannage (facturée en supplément)		118.55
<i>(les frais de dépannages ne sont pas pris en charge par les subventions communales)</i>		
Frais d'inscription		350.00

Information

Nos tarifs comprennent déjà la subvention cantonale, la part employeur et la part de la réforme fiscale. En ce qui concerne les subventions communales, ce sont les communes qui effectuent les calculs et déterminent les subventions selon leur propre grille tarifaire. Par ce biais, cela garantit aux parents la protection de leurs données financières et leur assurent un calcul équitable des subventions indépendamment des structures d'accueil.

Les parents doivent se renseigner auprès de leur commune, afin de savoir s'ils remplissent les conditions pour l'obtention d'une subvention. Si tel est le cas, nous vous remercions d'informer le service client de pop e poppa, lors de la réception des documents liés à votre contrat. Ainsi, nous serons en mesure de transmettre à votre commune un formulaire qui nous indiquera le montant de la subvention qui sera déduit de votre facture mensuelle.

Habitants de la commune de Châtel-St-Denis

La crèche de pop e poppa Châtel-St-Denis dispose d'une convention particulière avec la commune de Châtel-St-Denis. Veuillez contacter le service client pour plus d'informations concernant les subventions communales. (adminchatel@ppfs.ch)

Tarifs pour les parents habitant hors canton de Fribourg

Tarifs all inclusive	Prix journalier en CHF		
Journée entière 07h00 à 18h30	100%		140.40
Matin avec repas 07h00 à 12h15	60%	CHF	84.24
Après-midi (sans repas) 12h45 à 18h30	50%	CHF	70.20
<i>Coûts mensuels = forfait journalier x jours d'accueil par semaine x facteur 4,0</i>			
Journée de dépannage (facturée en supplément)			140.40
<i>(les frais de dépannages ne sont pas pris en charge par les subventions communales)</i>			
Frais d'inscription			350.00
Rabais fratrie par enfant de la même famille			10 %